



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 103794

Texte de la question

Mme Paola Zanetti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception définitive « Essure ». La sécurité de cette méthode de contraception, qui consiste en la pose de micro-implants insérés dans les trompes de Fallope, est aujourd'hui mise en cause par de nombreuses femmes françaises. Celles-ci dénoncent de graves effets indésirables qui ont pu conduire, dans certains cas, jusqu'à une ablation des trompes de Fallope ou à un retrait de l'utérus. La France est aujourd'hui le deuxième pays, après les États unis d'Amérique, où cette méthode de contraception est la plus employée. Suite aux inquiétudes soulevées aux États unis d'Amérique, l'Agence des produits alimentaires et médicamenteux a interrogé le laboratoire qui produit « Essure » quant à sa dangerosité. En France, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) dit avoir fait de même, bien que le laboratoire indique seulement à ce stade « poursuivre ses investigations ». Aussi, elle lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour que les doutes puissent être levés quant à la potentielle dangerosité de la méthode de contraception définitive « Essure » afin que la santé des femmes qui ont recours à la contraception soit garantie.

Données clés

Auteur : [Mme Paola Zanetti](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103794

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2824

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)